



La solidarité en action

LES COMPTES ANNUEL 2010

Assemblée générale
25 juin 2011

COMPTE DE RESULTAT 2010 L'AD PEP 91

	2010	2009
Produits d'exploitation		
Production de services	2 715 520,69	2 100 107,73
Produits de la tarification	7 534 363,25	7 116 904,31
Participations diverses	27 806,11	0,00
Montant net du chiffre d'activités	10 277 690,05	9 217 012,04
Subventions d'exploitation	396 388,56	311 768,26
Reprises sur provisions et amortissements	206 721,84	218 836,26
Report des ressources non utilisées	34 599,67	0,00
Transferts de charges et autres produits	77 190,13	195 808,52
Total (I) des produits d'exploitation	10 992 590,25	9 943 425,08
Charges d'exploitation		
Achats et charges externes	4 023 241,39	3 380 671,90
Impôts, taxes et versements assimilés	545 927,20	471 279,46
Salaires et charges sociales	5 800 649,49	5 710 732,02
Dotations aux amortissements et aux provisions		
<i>sur immobilisations : dotations aux amortissements</i>	224 774,83	222 799,14
<i>sur immobilisations : dotations aux provisions</i>	601,00	1 900,00
<i>sur actif circulant : dotations aux provisions</i>	8 386,00	1 954,75
<i>pour risques et charges : dotations aux provisions</i>	186 836,73	274 817,32
Engagements à réaliser sur ressources affectées	40 819,02	34 599,67
Autres charges	79 608,55	95 835,51
Total (II) des charges d'exploitation	10 910 844,21	10 194 589,77
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	81 746,04	-251 164,69
Produits financiers		
Autres intérêts et produits assimilés	128,27	115,02
Reprises sur provisions et transferts de charges		0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	8 507,17	20 678,31
Total (III) des produits financiers	8 635,44	20 793,33
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions		0,00
Intérêts et charges assimilées	11 604,31	10 542,68
Différences négatives de change		0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		0,00
Total (IV) des charges financières	11 604,31	10 542,68
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	-2 968,87	10 250,65
3. RÉSULTAT COURANT (I - II + III - IV)	78 777,17	-240 914,04
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	17 900,00	0,00
Sur opérations en capital	55 882,68	53 724,90
Reprises sur provisions et transferts de charges	0,00	0,00
Total (V) des produits exceptionnels	73 782,68	53 724,90
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	4 685,69	0,00
Sur opérations en capital		0,00
Dotations aux amortissements et aux provisions	53 314,45	0,00
Total (VI) des charges exceptionnelles	58 000,14	0,00
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	15 782,54	53 724,90
TOTAL DES PRODUITS (I+III+IV)	11 075 008,37	10 017 943,31
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	10 980 448,66	10 205 132,45
EXCEDENT	94 559,71	
DEFICIT		-187 189,14

BILAN 2010 de l'AD PEP 91

ACTIF	BRUT	AMORT. OU PROV.	NET AU 31/12/2010	NET AU 31/12/2009	PASSIF	AU 31/12/2010	AU 31/12/2009
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					FONDS PROPRES		
Logiciels	78 244,52	74 756,77	3 487,75	3 012,77	Fonds associatifs sans droit de reprise	61 646,75	61 646,75
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					Report à nouveau	90 129,47	189 379,52
Terrains	11 738,57	0,00	11 738,57	11 738,57	Réserves	300 000,00	200 000,00
Bâtiments et A.I.I.	437 574,87	163 185,14	274 389,73	292 532,46	Résultats propres de l'exercice	87 611,30	749,95
Matériels d'exploitation	424 674,95	359 888,09	64 786,86	47 723,92	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Installations et agencements	527 363,63	392 969,63	134 394,00	149 445,19	Fonds associatifs avec droit de reprise	22 358,42	22 358,42
Matériel de transport	623 586,16	440 358,13	183 228,03	197 331,69	Réserves (SMS)	1 117 996,01	1 092 197,71
Mat. de bureau et informatique, mobilier	803 561,26	682 718,94	120 842,32	126 777,94	Subventions d'investissement	284 445,68	317 051,28
Investissements TA	0,00	0,00	0,00	50 128,42	Dépenses inopposables aux financeurs	-595 636,14	-708 778,38
Avances versées sur immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	Report à nouveau ss contrôle des tiers financeurs	-340 480,48	-13 600,85
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					Résultats sous contrôle des tiers financeurs	6 948,41	-187 939,09
Prêts construction	15 090,99	0,00	15 090,99	15 090,99	Différences sur réalisation d'actifs	118 663,54	118 062,54
Autres immobilisations financières	20 516,03	0,00	20 516,03	21 314,81	TOTAL I	1 153 682,96	1 091 127,85
TOTAL I	2 942 350,98	2 113 876,70	828 474,28	915 096,76	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	683 403,42	647 836,91
ACTIF CIRCULANT					TOTAL II	683 403,42	647 836,91
Créances usagers	632 670,41	8 386,00	624 284,41	1 028 040,37	FONDS DEDIES		
Autres créances de fonctionnement	170 177,30	0,00	170 177,30	179 589,89	Engagements sur subventions	40 819,02	34 599,67
Placements	0,00	0,00	0,00	0,00	Aide du financeur à la RTT	75 261,00	75 261,00
Banques	1 917 787,45	0,00	1 917 787,45	1 409 974,89	TOTAL III	116 080,02	109 860,67
Caisses	152,02	0,00	152,02	1 478,26	DETTES		
Charges constatées d'avance	108 484,48	0,00	108 484,48	147 040,00	Emprunts et dettes financières	374 440,64	394 118,73
TOTAL II	2 829 271,66	8 386,00	2 820 885,66	2 766 123,41	Fournisseurs	218 614,91	327 740,19
TOTAL GENERAL	5 771 622,64	2 122 262,70	3 649 359,94	3 681 220,17	Dettes fiscales et sociales	876 292,05	830 748,45
					Autres dettes de fonctionnement	218 398,59	263 883,90
					Produits constatés d'avance	8 447,35	15 903,47
					TOTAL IV	1 696 193,54	1 832 394,74
					TOTAL GENERAL	3 649 359,94	3 681 220,17



La solidarité en action

Les PEP 91
Inspection académique
91012 EVRY Cedex
Tél. 01.69.11.23.83 - Fax. 01.60.86.16.36
E-mail : lespep91@lespep.org

AD PEP 91

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition des résultats de l'exercice, dont le total est de 3.649.359,94 euros, et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le montant net du chiffre d'activités est de 10.277.690,05 euros, et dégageant un excédent de 94.559,71 euros.

L'exercice a une durée de douze mois, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

I. MODES ET METHODES D'EVALUATION

1.1 Hypothèses de base

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels, dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan comptable général 2005.

1.2 Méthodes des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en euros.

1.3 Règles générales de présentation des comptes

L'Association se conforme aux dispositions de l'article 432-1 du Code de commerce, adapté par le règlement n°99-01 du Comité de la réglementation comptable (« plan comptable des associations et fondations gestionnaires d'établissements sociaux et médico-sociaux privés »), précisé par l'avis n°2007-04 du CNC du 4 mai 2007 et spécifié par l'arrêté du 12 décembre 2007 (paru au J.O. du 20 décembre), ainsi que des règlements du Comité de la réglementation comptable, relatifs aux modifications apportées au plan comptable général 1999, applicables à la clôture de l'exercice.

En outre le plan utilisé est conforme aux dispositions du plan comptable de la Fédération des PEP.

II. METHODES GENERALES

2.1. Présentation des comptes

L'association est régie par la loi du 1er Juillet 1901.

Outre son siège social et son service Enfance/Jeunesse, elle intègre une Direction générale et six établissements qui relèvent du secteur médico-social et dont les recettes résultent de la détermination de prix de journées :

1. acceptés par la Délégation territoriale de l'Essonne de l'Agence Régionale de Santé Ile de France pour les établissements suivants :
 - le CMPP - 42, rue Marx Dormoy - 91300 MASSY
 - l'IME « André Nouaille » - 45, rue de Vilgénis - 91300 MASSY
 - le SESSAD Ferme de Courtabeuf - 19, avenue des Indes - 91940 LES ULIS
 - l'IMPro « Roger Lecherbonnier » - 37, rue Jacques Duclos - 91120 PALAISEAU
 - le SESSAD « Arlette Favé » - 11, avenue Carlet - 91380 CHILLY-MAZARIN
2. acceptés par le Conseil Général de l'Essonne pour l'établissement suivant :
 - Hurepoix Multiservices - 24, rue Denis Papin - 91240 ST MICHEL SUR ORGE

2.2. Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur valeur d'acquisition (prix d'achat et frais d'installation, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

2.3. Amortissements des immobilisations

Il est fait application des nouvelles règles comptables sur les amortissements. Les durées d'amortissement des biens non décomposables ont été conservées en fonction des durées d'usage au lieu de la durée réelle d'utilisation.

La méthode par composants est appliquée sur le bâtiment dont l'Association est propriétaire.

Les amortissements sont calculés suivant la durée d'usage des biens.

<i>Intitulé</i>	<i>Durée d'amortissement</i>
Logiciels	1 à 3 ans
Bâtiments et leurs composants	15 à 30 ans
Matériel d'exploitation	5 ans
Installations et agencements	5 à 10 ans
Matériel de transport	3 à 8 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier	8 à 10 ans

2.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

III. CHANGEMENT DE METHODES

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Concernant les immobilisations subventionnées, celles-ci ont été reclassées par nature dans chaque compte d'immobilisation concernée pour un total de 265.705,95 euros.

Un reclassement des comptes de la Fédération Générale des PEP et des associations PEP a été effectué des comptes « Redevables » et « Fournisseurs » vers les comptes « Fédération et associations affiliées » que l'on retrouve dans le bilan au niveau des « autres créances » pour 8.765,61 euros et « autres dettes » pour 55.634,28 euros.

IV. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Situtations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	71 824,68	7 483,80	1 063,96	78 244,52
Immobilisations corporelles	2 759 538,72	115 009,64	46 048,82	2 828 499,54
Immobilisations financières	36 405,80	11 214,38	12 013,16	35 607,02
TOTAL	2 867 769,20	133 707,82	59 125,94	2 942 351,08
<i>Dont établissements</i>	<i>2 581 006,38</i>	<i>130 890,86</i>	<i>56 839,20</i>	<i>2 655 058,04</i>
<i>Dont secteur propre</i>	<i>286 762,82</i>	<i>2 816,96</i>	<i>2 286,74</i>	<i>287 293,04</i>

Les augmentations significatives des immobilisations sont générées :

1. par des achats non subventionnés :

- de matériel de transport (23.570,67 euros), principalement : un Renault Trafic 9 places à l'IMPro Roger Lecherbonnier pour 21.902,25 euros.
- de matériel de bureau et informatique (26.159,35 euros) dont un copieur couleur au CMPP pour 6.733,48 euros, ainsi que du matériel informatique au SESSAD A.Favé, au service Enfance Jeunesse et à la Direction Générale.
- d'installations diverses (22.823,71 euros), principalement au CMPP de Massy (rénovation de l'accueil) et au SESSAD Ferme de Courtabeuf (réseau téléphonique et travaux de peinture).
- de matériels pédagogiques et d'équipements (20.235,86 euros), principalement à l'IMPRO de Palaiseau (système vidéosurveillance, vestiaires) et à l'IME André Nouaille (épilcheuse-essoreuse, fontaine à eau, matériel psychomotricité).

2. par des achats financés par des subventions :

A l'IMPro Roger Lecherbonnier :

- matériels pour 7.630,48 euros qui correspondent à un photocopieur mis à disposition dans les ateliers.
- matériel de transport pour 14.882,38 euros, correspondant à un Kangoo diesel.

Les sorties d'immobilisations correspondent principalement à :

- des mises au rebut de matériels informatique, au CMPP (9.388,35 euros) et à la Direction Générale (3.901,34 euros).
- des reprises correspondant à la vente de véhicules totalement amortis au service Enfance Jeunesse (2.286,74 euros) ainsi qu'à l'IMPro un trafic (19.650,67 euros) et un combi express (10.290,31 euros).

V. TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	68 811,91	7 008,82	1 063,96	74 756,77
Immobilisations corporelles	1 883 860,53	201 308,22	46 048,82	2 039 119,93
TOTAL	1 952 672,44	208 317,04	47 112,78	2 113 876,70
<i>Dont établissements</i>	<i>1 760 712,91</i>	<i>193 758,39</i>	<i>44 826,04</i>	<i>1 909 645,26</i>
<i>Dont secteur propre</i>	<i>191 959,53</i>	<i>14 558,65</i>	<i>2 286,74</i>	<i>204 231,44</i>

VI .COUT DE PRODUCTION DES IMMOBILISATIONS

L'association n'a pas produit d'immobilisations pour elle-même.

VII .SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Mouvements bruts	A	B	C	D
Origine	Subventions au début de l'exercice	Augmentations nouvelles subv. d'investissement	Diminutions solde des subv. d'investissement	Subventions cumulées à la fin de l'exercice
Subv. CR IDF	113 261,34	0,00	0,00	113 261,34
Subv. CG 91	171 698,46	12,21	0,00	171 710,67
Subv. Communes	39 222,99	0,00	0,00	39 222,99
Subv. Organismes privés	13 800,00	0,00	0,00	13 800,00
Subv. Taxe d'apprentissage	226 482,96	22 513,87	0,00	248 996,83
TOTAL	564 465,75	22 526,08	0,00	586 991,83

Les subventions reçues par Hurepoix Multi-Services au titre des équipements ont été comptabilisées dans le poste «subventions d'investissement» et rapportées au compte de résultat au prorata du montant des amortissements des travaux et des matériels financés.

L'IMPro a perçu pour 48.767,90 euros de taxe d'apprentissage en 2010 qui, ajouté au solde 2009 de 15.028,38 €, a financé des investissements (un véhicule pour 14.882,38 €) et des dépenses consacrées à l'apprentissage (47.782,41 €).

La quote-part des subventions d'investissement affectées en 2010 au compte de résultat se monte à 55.131,68 euros et se trouve en « produits exceptionnels sur opération de capital ».

La nature des soldes nets des subventions d'investissement (284.445,68 euros) restant à affecter au compte de résultat se décompose en :

- Conseil Régional IDF : 86.938,46 euros
- Conseil Général de l'Essonne : 135.366,43 euros
- Communes : 1.072,70 euros
- Organismes privés : 8.860,00 euros
- Taxe d'apprentissage : 52.208,09 euros

VIII. TABLEAU DES PROVISIONS

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Provisions cumulés à la fin de l'exercice
Provisions pour retraite	396 252,00	164 099,00	61 026,00	499 325,00
Provisions pour travaux	0,00			0,00
Provisions pour litiges	0,00			0,00
Provisions pour charges	149 413,59	37 190,00	63 326,60	123 276,99
Provisions pour risques	102 171,32	38 862,18	80 232,07	60 801,43
Sous total	647 836,91	240 151,18	204 584,67	683 403,42
Dépréciation des créances	2 137,17	8 386,00	2 137,17	8 386,00
TOTAL	649 974,08	248 537,18	206 721,84	691 789,42
<i>Dont établissements</i>	<i>635 424,33</i>	<i>239 534,18</i>	<i>201 215,09</i>	<i>673 743,42</i>
<i>Dont secteur propre</i>	<i>14 549,75</i>	<i>9 003,00</i>	<i>5 506,75</i>	<i>18 046,00</i>

Les **engagements d'indemnités de départ en retraite** sont calculés de manière statistique en retenant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans ;
- faible taux de remplacement du personnel permanent ;
- taux d'actualisation arrêté à 1 % ;
- taux de progression des salaires plafonné à 1 %.

Le calcul des indemnités de départ en retraite tient compte des charges connexes aux salaires, arrondies à 56 %.

L'engagement global au titre des indemnités de départ à la retraite s'élève à 499.325,00 euros qui figurent dans le poste « provisions pour retraite ».

Les **provisions pour charges diverses** concernent des crédits non reconductibles touchant à des subventions pour le Réseau Autisme, un contrat de professionnalisation et la gratification des stagiaires.

Les **autres provisions pour risques** concernent des facturations en attente suite à des problèmes de notification d'orientation de la MDPH. 78% du litige de l'an dernier a trouvé solution.

Les **dépréciations des créances** traduisent le risque de non recouvrement de facturations de séjours en centres de vacances encore dues par les familles au Service Enfance/Jeunesse.

I X. TABLEAU DES FONDS DEDIES

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Fonds dédiés au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Fonds dédiés à la fin de l'exercice
Sur subvention de fonctionnement	34 599,67	40 819,02	34 599,67	40 819,02
Sur crédits non pérennes	0,00	0,00	0,00	0,00
Sur aides à la RTT	75 261,00	0,00	0,00	75 261,00
TOTAL	109 860,67	40 819,02	34 599,67	116 080,02

Les fonds dédiés sur aide à la RTT correspondent aux tableaux validés jadis par la DDASS. Leur évolution dépend de la seule décision du financeur.

X. ECHEANCIER DES CREANCES ET DES DETTES

Créances	Montant Brut	Echeances		Dettes	Montant Brut	Echeances	
		- d'1 an	+ d'1 an			- d'1 an	+ 1 an
Prêts construction	15 090,99	2 897,00	12 193,99	Emprunts	374 440,64	233 597,53	140 843,11
Autres immobilisations financières	20 516,03	8 748,40	11 767,63	Fournisseurs	218 614,91	218 614,91	0,00
Autres créances de l'actif circulant				Fournisseurs d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
- usagers	632 670,41	632 670,41	0,00	Dettes fiscales et sociales	876 292,05	876 292,05	0,00
- autres	170 177,30	170 177,30	0,00	Autres dettes	218 398,59	218 398,59	0,00
Charges constatées d'avance	108 484,48	64 153,90	44 330,58	Produits constatés d'avance	8 447,35	8 447,35	0,00
TOTAL	946 939,21	878 647,01	68 292,20	TOTAL	1 696 193,54	1 555 350,43	140 843,11

XI. FILIALES ET PARTICIPATIONS

L'association ne détient pas de titres de filiales ou de participations au sens des articles L. 233-1 et suivants du Code de commerce.

XII. DIRIGEANTS : REMUNERATIONS, AVANCES ET CREDITS

Aucune avance et aucun crédit n'ont été consentis aux dirigeants de l'association.

Les trois plus hauts cadres dirigeants de l'association sont bénévoles et n'ont perçu aucune rémunération au cours de l'année 2010.

XIII. METHODE DE CALCUL DES AMORTISSEMENTS ET DES PROVISIONS

Les méthodes n'ont pas changé d'un exercice à l'autre.

XIV. COUT DE PRODUCTION DU STOCK

L'association ne détenait aucun stock au 31 décembre 2010.

XV. CHARGES CONSTATES D'AVANCE PRODUITS A RECEVOIR SUR CREANCES.

1. Frais de premier établissement

Le total des dépenses hors investissement engagées pour permettre l'ouverture de la structure Hurepoix Multi-Services, financée par le Conseil Général et constatées, au titre de frais de 1^{er} établissement, s'élevait initialement à 93.703,65 euros.

Après affectation d'une quote-part au compte de résultat (16.457,69 euros), elles se montent à 60.788,27 euros au 31 décembre 2010.

2. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance, autres que celles décrites ci-dessus, s'élèvent à 47.696,21 euros qui se décomposent en :

- loyers pour 8.658,66 euros.
- contrats de maintenance pour 5.097,49 euros.
- charges externes pour 19.320,04 euros (IME, IMPRO et SESSAD Arlette Favé).
- autres charges pour 14.620,02 euros (stages de formation professionnelle à l'IMPRO Roger Lecherbonnier, chèques « déjeuner » à Hurepoix).

3. Produits à recevoir

Les produits à recevoir en fin d'exercice sont principalement constitués par :

- des factures à établir aux caisses d'assurance (168.141,80 euros) et aux usagers (5.535,33 euros).
- des créances sociales pour 83.824,24 euros.
- des versements de subventions attendus pour 54.826,59 euros, principalement au siège.
- des remboursements de formation attendus pour 17.177,60 euros.

XVI . PRODUITS CONSTATES D'AVANCE CHARGES A PAYER SUR DETTES

1. Produits constatés d'avance (compte 487)

Les produits constatés d'avance figurent au passif du bilan pour 8.447,35 euros et ils représentent des heures de formation facturées d'avance au service Enfance Jeunesse (6.665,19 euros) et des subventions à affecter à l'IME (1.782,16 €).

2. Charges à payer sur dettes

Les charges à payer en fin d'exercice sont constituées par les rubriques :

- factures fournisseurs non parvenues pour 79.152,06 euros.
- dettes provisionnées pour congés à payer et charges connexes pour 350.328,00 euros.
- autres dettes sociales et fiscales pour 117.408,00 euros.
- charges à payer diverses pour 61.045,35 euros (dont 60.159,61 de charges locatives du CMPP attendues).

XVII . ENGAGEMENTS PARTICULIERS FINANCIERS

Aucun engagement financier au 31 décembre 2010.

XVIII . ENGAGEMENT DE CREDIT-BAIL

Aucun contrat de crédit bail en cours au 31 décembre 2010.

XI X. DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Aucune dette de l'association n'est garantie par des sûretés réelles (hypothèques, gage, nantissement, etc.).

XX. ANALYSE DE RESULTAT

L'excédent global de 94.559,71 euros se décompose en :

➤ Résultat conventionné :
+ 6.948,41 euros

➤ Résultat non conventionné :
+ 87.611,30 euros

Etablissement	Résultat comptable 2010
Direction Générale SMS	-52 807,11
CMPP	-61 393,85
IME A.Nouaille	4 996,16
SESSAD F. de Courtabeuf	4 988,59
IMPro R.Lecherbonnier	-66 774,93
SESSAD A.Favé	297 067,45
HUREPOIX Multi-Services	12 791,88
<i>Résultat brut conventionné</i>	<i>138 868,19</i>
Retraitement IDR/CP	-124 034,01
Retraitement grosses réparatio	-5 695,18
Retraitements divers	-2 190,59
TOTAL CONVENTIONNE	6 948,41

Etablissement	Résultat comptable 2010
Enfance Jeunesse	48 426,22
Siège de l'association	39 185,08
TOTAL NON CONVENTIONNE	87 611,30

Les retraitements constatés au niveau des comptes de l'Association en 2010 s'élèvent à 131.919,78 euros ; les retraitements cumulés des années antérieures représentent un crédit de 113.142,24 euros et se trouve dans le poste « dépenses inopposables aux tiers financeurs ».

XXI. PRODUITS D'ACTIVITES

Les produits d'activités de l'exercice 2010 s'élèvent à 10.277.690,05 euros et se répartissent de la manière suivante :

- Produits de la tarification : 7.534.363,25 euros
- Production de services : 2.715.520,69 euros (Service Enfance Jeunesse)
- Participations diverses : 27.806,11 euros dont 21.729,00 euros de produits de chantier à Hurepoix Multiservices.

XXII. FONDS ASSOCIATIFS

VARIATION DES FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE				
	Montant à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Montant à la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprise	61 646,75			61 646,75
Réserves	200 000,00	100 000,00		300 000,00
Report à nouveau	189 379,52	4 965,84	104 215,89	90 129,47
Résultat comptable de l'exercice	749,95	87 611,30	749,95	87 611,30
FONDS PROPRES	451 776,22	192 577,14	104 965,84	539 387,52
VARIATION DES AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
Réserves sous contrôle tiers financeurs				
Excédents affectés aux mesures d'exploitation	91 204,01			91 204,01
Réserve : excédents affectés à l'investissement	508 755,42	50 000,00		558 755,42
Réserve de trésorerie	438 363,20			438 363,20
Réserve de compensation	76 233,50	25 798,30	50 000,00	52 031,80
Total réserves	1 114 556,13	75 798,30	50 000,00	1 140 354,43
Report à nouveau sous contrôle des tiers financeurs				
AN dépenses inopposables aux financeurs	-547 998,53	103 429,66	151 067,27	-595 636,14
RAN excédentaire en attente d'affectation	186 278,12	350 196,36	212 679,27	323 795,21
RAN déficitaire en attente d'affectation	-360 658,82	251 548,31	555 165,18	-664 275,69
Résultat de l'exercice	-187 939,09	6 948,41	-187 939,09	6 948,41
Total RAN	-910 318,32	712 122,74	730 972,63	-929 168,21
Provisions réglementées et subventions d'investissement sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement	317 051,28	22 526,08	55 131,68	284 445,68
Provisions réglementées				0,00
Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations				0,00
Autres provisions réglementées	118 062,54	601,00		118 663,54
Total	435 113,82	23 127,08	55 131,68	403 109,22
Total Général	1 091 127,85	1 003 625,26	941 070,15	1 153 682,96

Les différents postes des fonds associatifs ont été mouvementés en 2010 conformément aux décisions prises lors de la dernière assemblée générale.

A ce jour les affectations des résultats de l'exercice 2009 pour les établissements conventionnés n'ont pas été transmis par l'ARS ou le Conseil Général.

XXIII. EFFECTIFS

La convention collective du 15 mars 1966 est appliquée à l'ensemble du personnel, à l'exception du personnel embauché pour les séjours de classes de découverte ou de centre de vacances pour lesquels la convention appliquée est celle de l'animation socioculturelle de 1989.

	conventionné	non conventionné	
En nombre	152	11	163
En ETP	125,42	10,17	135,59

Au 31/12/2010	Secteur		Total
	conventionné	non conventionné	
Fonctionnaires	15	1	16
Détachés	3	1	4
CCN 66	134	9	143
CCN 89	0	0	0
Total	152	11	163

XXIV. DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, le volume d'heures de formation cumulées au 31 décembre 2010, relatif aux droits acquis et non exercés est de 11 380 heures.

XXV. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Aucune contribution volontaire en nature n'a été comptabilisée au cours de l'exercice 2010. Elles concernent essentiellement le bénévolat des administrateurs, présents aux fréquentes réunions du bureau et du conseil d'administration.